

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 18 Septembre 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 8

Votants : 10

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
11 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN), Gérard NIMSGERN, Céline PARIS, Céline PORTOLES, Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

**PARTICIPATION AUX DEPENSES D'UN ENFANT DE VILLEFARGEAU SCOLARISE A L'ECOLE ULIS DE TOUCY -*Délibération*
n°2025-50**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'affectation en unité Local d'Intégration Scolaire (ULIS) d'un enfant domicilié à Villefargeau prise par l'inspection académique de Dijon,

Vu la délibération n°2023_62 de la mairie de Toucy instituant les tarifs et redevances du 04 octobre 2023,

Considérant que la commune ne peut proposer un accueil ULIS au sein de son école,

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE de participer aux dépenses de l'enfant scolarisé en Unité Locale d'Intégration Scolaire à l'école élémentaire Pierre Larousse de TOUCY en versant 500 € à la mairie de TOUCY.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET

